


Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

Introduites dans le code de la route par le décret du 29 novembre 1990, les zones 30 délimitent des secteurs de la ville où les véhicules ne peuvent dépasser la vitesse de 30 km/h. Sont concernés tous les secteurs où « la vie locale est prépondérante » : quartiers commerçants, scolaires, résidentiels, mixtes... En fait tous les secteurs où les fonctions véritablement urbaines (habiter, commercer, se détendre, communiquer...) sont, ou ont vocation à devenir, prépondérantes par rapport à la fonction circulation motorisée. L'objectif est de construire une ville qui permette un usage plus équilibré de l'espace-rue entre tous les usagers tout en assurant pleinement la sécurité des déplacements de chacun, une ville moins polluée, moins bruyante, qui propose un cadre environnant plus convivial, plus agréable, propre à favoriser l'expression de la vie sociale et l'animation de quartier.

- Section ou ensemble de section de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers où le confort et la sécurité sont privilégiés
- **La vitesse des véhicules est limitée à 30km/h** même si l'information n'est pas rappelée dans chaque rue
- Les déplacements des modes doux sont favorisés ; les vélos sont autorisés à emprunter les voies à sens unique dans les 2 sens de circulation



Signalisation et aménagements de la zone 30

- Une signalisation spécifique zone 30 est mise en place aux entrées et sorties du périmètre
 - par la présence d'un panneau de signalisation 
 - par un marquage au sol sous forme de revêtement en pépite
- Des aménagements de voirie (stationnement en chicane, aménagements ponctuels de sécurité...) seront mis en place rue par rue afin d'accompagner la zone 30

Le détail de ces aménagements fera l'objet, à compter du mois de septembre 2016, d'une lettre d'information à l'attention des riverains de chaque rue concernée. Cette diffusion d'information s'étalera sur plusieurs mois ainsi que la réalisation des aménagements retenus.

*Il appartient à chacun d'être vigilant,
pour un espace public partagé en toute quiétude.*

toulouse
métropole